

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 17 décembre 2024

Délibération n°DE_2024_12_007

AGEDI Dépôt Préfecture de la Meuse
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/12/2024 055-200088961-20241217-DE_2024_12_007-DE

Nombre de délégués : 24
Quorum : 13
Votants : 18 dont 3 suppléants

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 10 décembre 2024, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.

Ont pris part au vote :

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Philippe HENRY, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christian PERGENT, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN

Madame Dominique AARNINK GEMINEL est désignée secrétaire de séance.

8.9 - Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle 2025 - 2028

Vu le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle 2021 - 2024 arrivant à son terme,

Vu le compte-rendu de la séance du Comité de Pilotage du 13 novembre 2024,

Vu le projet de Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle 2025 - 2028 présenté ce jour et joint en annexe,

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Président, avec les recommandations de Monsieur Antoni GRIGGIO, Vice-Président en charge de la Culture excusé ce jour, expose ce qui suit :

"Le premier Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) porté par le PETR du Pays de Verdun pour le compte de ses 7 EPCI membres et de la CC du Territoire de Fresnes s'achève. Il a permis d'établir un cadre de confiance et d'engagement mutuel durant les 3 ans. Après cette expérience positive, il est proposé de poursuivre cette démarche collective en conservant les bases du partenariat et en tentant d'améliorer les procédures administratives et techniques parfois complexes.

Ce nouveau contrat confirme les objectifs liant les parties signataires ainsi que leurs obligations administratives. Dans la continuité du précédent contrat, la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes-en-Woëvre souhaite poursuivre le partenariat porté par le PETR du Pays de Verdun. Il est établi pour une durée de 4 ans, où la quatrième année sera l'occasion de dresser un bilan général des deux contractualisations.

Ce CTEAC témoigne de la volonté pour les différents acteurs, de contribuer à la généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle dans un objectif de justice sociale, d'ambition éducative pour la jeunesse et de démocratisation de la culture. Il a pour ambition de :

- Soutenir l'engagement de l'école dans une éducation artistique et culturelle contributive du parcours des enfants, dans une volonté de lutte contre les inégalités scolaires,
- Garantir l'accès pour tous les jeunes à une éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire du PETR en visant particulièrement la diversité culturelle tant sur les disciplines abordées que sur les secteurs spécifiques du territoire en zone péri-urbaine et rurale,
- Faire découvrir les ressources culturelles du territoire et au-delà.

Dans son engagement stratégique, le Pays de Verdun poursuit également les objectifs généraux souscrits dans le cadre du label national 100% EAC. Il s'agit d'une démarche ambitieuse pour un territoire rural aussi vaste. En cela, chacun des élèves doit pouvoir accéder durant toute sa scolarité à au moins une action culturelle structurée et de qualité sur l'ensemble de la durée du contrat et nous veillerons à mettre en place la communication et les indicateurs permettant de justifier de la réussite du contrat.

Pour mener à bien ce projet, il vous est demandé de bien vouloir :

- confirmer l'engagement du PETR du Pays de Verdun dans le dispositif CTEAC pour 4 années supplémentaires,
- maintenir le périmètre d'application du dispositif à l'échelle du PETR du Pays de Verdun associant également la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes-en-Woëvre,

- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

CONFIRME l'engagement du PETR du Pays de Verdun dans le dispositif CTEAC pour 4 années supplémentaires,

MAINTIENT le périmètre d'application du dispositif à l'échelle du PETR du Pays de Verdun associant également la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes-en-Woëvre,

AUTORISE le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,



Jean-Marie ADDENET